

17 - 19
ans

Dispositif



SOUTIEN PROJET FORMATION

CHARTRE D'ENGAGEMENT

Ce contrat est un engagement de la part :

- Du jeune,
- Du représentant légal,
- Des élus,
- Des agents des services municipaux qui participent au dispositif.

Ce contrat présente les règles qui s'appliquent lors de la réalisation des missions qui lui seront confiées.

● PONCTUALITÉ & ASSIDUITÉ

- J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Si j'arrive en retard, je ne pourrai pas participer à la mission.
- Je m'engage à participer aux missions sur la totalité du temps d'activité et à ne pas quitter le lieu de la mission avant l'horaire prévu.
- Je préviens la Mairie en cas d'absence ou de retard le plus rapidement possible.

● PÉRIODICITÉ DE L'ACTIVITÉ

- Les missions « Soutien Projet Formation » se déroulent pendant les vacances scolaires ou le samedi sur un temps de travail de 3h.
- La semaine précédant la mission, je serai invité à une rencontre avec les encadrants et les élus en charge du dispositif afin que l'on me présente les travaux qui me seront confiés et que je rencontre les autres participants.

● RÉALISATION DES MISSIONS

- Il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature de la mission prévue.
- Je devrai me présenter sans objet de valeur (bijoux, ...)
- Etant indemnisé(e) pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute sa durée, l'usage des téléphones portables est strictement interdit dès mon arrivée et ce jusqu'à mon départ. Mon téléphone devra être éteint ou placé sur messagerie. La prise de photos ou de vidéos durant l'activité est interdite.
- La mairie décline toute responsabilité en cas de perte, de vol et de casse de tout objet personnel non indispensable pour la mission.
- La consommation de tabac, d'alcool et autres substances illicites est strictement interdite.

● QUALITÉ DES TÂCHES EFFECTUÉES ET COMPORTEMENT

- Je m'engage à réaliser correctement la mission qui m'est confiée.
- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.

- Je n'hésite pas à demander des explications ou de l'aide quand j'en ai besoin.
- Je suis poli(e) avec mon entourage : les encadrants, les passants, les autres participants, les usagers.
- Durant l'activité, je veille à ne pas déranger les résidents des habitations près desquelles je travaille.
- Je respecte le matériel que l'on me confie. Quand nécessaire, je le lave et le range quand la mission est terminée.
- A la fin de la mission, je remets, à l'encadrant, tout le matériel qui m'a été prêté.

● ENGAGEMENTS DE LA MAIRIE

- À fournir les Equipements de Protection Individuelle (EPI) nécessaire à la mission (gants, gilet jaune, lunettes de protection...)
- À prévenir un responsable légal du jeune en cas de problème (retard, accident, annulation...)
- À encadrer les missions par un agent municipal (sécurité, consignes ...)
- À proposer des missions adaptées à l'âge des jeunes

● SANCTIONS EN CAS DE NON-RESPECT DE LA CHARTE

- Non indemnisation de la mission pour laquelle je n'ai pas respecté les consignes (retard, absence, sécurité) ou que mon comportement n'a pas été satisfaisant.
- En cas de problème sur une mission, les élus et les encadrants se réservent le droit de prononcer une exclusion temporaire ou définitive du dispositif « Soutien Projet Formation ». Cette décision fera suite à un échange avec le jeune et un responsable légal si nécessaire.

● INDEMNISATION DE LA MISSION

- La réalisation des 12 missions de 3h entraîne le versement d'une indemnité totale fixée à 180€ maximum.
- Cette somme me sera versée par virement bancaire sur mon compte à la fin du mois. (Si le jeune n'est pas titulaire d'un compte bancaire, le virement se fera sur le compte d'un responsable légal)
- A l'issue de la mission, lors d'un pot offert par les élus, je recevrai une attestation de participation et je pourrai remplir la fiche bilan de la mission.

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont présentées.

Fait à Sainte Gemmes sur Loire, le

- Signature du participant, avec la mention « Lu et Approuvé »
- Signature du responsable légal, pour les participants mineurs, avec la mention « Lu et Approuvé »
- Signature du représentant de la mairie